

Orateur et Orateur adjoint—SuiteQuestions de privilège—*Suite*Légalité d'un règlement proclamé...—*Suite*

aspect procédural outrepassant le mandat de la présidence, irrecevable, 1981-2

Ministre accusant un député de jouer le rôle de «lobbyist», modification possible des *bleus* pouvant changer le sens du texte original, examen de la transcription avant de rendre une décision, 4043, 4096-7; concordance des propos et des *bleus*, question non fondée, 4149

Ministre ayant accusé un député d'avoir en sa possession des documents confidentiels obtenus illégalement et d'en avoir divulgué le contenu, 3857; explications données et paroles retirées, la discussion ne peut pas être poursuivie, 3859-60

Motion inscrite au *Feuilleton* ayant priorité sur les autres travaux de la Chambre, 1877, 1891

Motion ne peut pas être divulguée avant d'avoir été proposée par un député, 1867

Omission au *Hansard* d'une correction concernant le co-motionnaire d'une m. art. 43, 4242-4, 4278

Outrage commis à un député par un membre d'un organisme fédéral lors d'audiences tenues en dehors de la Chambre, décision remise à plus tard, 648-51; l'affaire en cause ne semble pas répondre à la définition d'outrage à la Chambre, irrecevable, 729-30

Personne de l'extérieur désireuse de saisir le Parlement d'un grief personnel, question non fondée, 2316

Plaintes au sujet de la qualité des réponses, 1655, 2758-9, 3259-60

Préavis, 440, 958, 961, 1012, 1015, 3482

Procédure suivie par un comité parlementaire, la question échappe à la compétence de la présidence tant que les délibérations se poursuivent, 2120

Propos d'un ministre pouvant porter atteinte à la réputation et à la conduite des députés, étude de la question avant de rendre une décision, 2214; question imprécise, irrecevable, 2404

Propos offensant à l'endroit de collègues doivent être retirés, 644-5

Question étrangère à la procédure de la Chambre, irrecevable, 2176

Rapport de presse erroné, allégations, commentaires avant de rendre une décision, 1015, 1322

Refus d'acceptation d'une question orale prêtant à discussion, 1799

Refus d'un ministre d'accéder à une demande de production de documents ne semble pas porter atteinte aux privilèges parlementaires lesdits documents étant accessibles au public, décision remise à plus tard, 3019-20

Remarques de nature antiparlementaire, rétractation suggérée, 1706, 1743, 1983

Renvoi d'un rapport annuel à un comité pour étude, ledit rapport n'étant pas disponible, irrecevable, 2791

Réponses ayant délibérément induit des députés en erreur, décision remise à plus tard, 1106-7, 1156; les ministres ayant affirmé n'avoir nullement eu l'intention de tromper la Chambre, question non fondée, 1159

Réponses contradictoires à une question, allégations, remise de la décision en attendant la réplique du ministre et la présence du député concerné, 3224, 3259-60, 3352; tentative n'ayant pas été volontaire, question non fondée, 3462

Réunions à huis clos, recevabilité mise en doute, les députés n'étant pas obligés de s'y rendre, décision différée en vue d'y trouver un terrain d'entente ou de renvoyer la question au comité pertinent pour plus ample étude, 1518-9

Sujet pouvant être discuté à une autre occasion, irrecevable, 1319, 1321

Orateur et Orateur adjoint—SuiteQuestions de privilège—*Suite*

Termes utilisés à l'endroit de députés n'étant pas nécessairement antiparlementaires, irrecevable, 1012-3, 3679-80

Questions orales

Doivent être brèves, 3351

Doivent se limiter à la compétence du ministre concerné, 3402

Doivent viser à obtenir des renseignements, 1701

Et réponses doivent être brèves, 1512, 1701, 2084

Exigeant des réponses trop détaillées doivent être posées par écrit, 2343

Hypothétiques, 3764

Ne doivent pas anticiper sur un débat devant avoir lieu dans un avenir rapproché, 1229

Ne doivent pas engager un débat, 104, 1792, 1799, 2397, 3449-50

Période, restrictions, 4382

Renseignements pouvant être obtenus en d'autres occasions, 3580

Répétitions, 2754

Réponse, consignation au compte rendu, consentement unanime, 1231

Supplémentaires, 3166, 4487

Rappels au Règlement

Assiduité des députés au comité, 4251

Comités, séances pendant que la Chambre siège, irrecevable, 877

Crédit de \$1, décision différée, 1807-8; ne cherche pas à obtenir

une nouvelle autorisation de dépenser, irrecevable, 1855-6

Débat plutôt qu'un rappel, 74, 1275, 1434, 1487, 1526, 2236, 2406, 2757, 4079

Désaccord entre des députés, irrecevable, 960, 1322, 1704, 2793, 3190-1, 3225

Divergence d'opinion entre un député et un ministre, 2878, 3383

Grief d'un député concernant la présentation d'un document unilingue à une séance de comité, décision remise à plus tard en l'absence du ministre en cause, 3023-4

Invocation, moment opportun, 961, 1012, 4152

Invocation pour poser des questions, 408, 2440, 2792, 3581

Motion en vertu de l'art. 43 déclarée irrecevable, 3483

Plaintes au sujet de la qualité des réponses, 2877, 3225

Propos d'un ministre à l'endroit de l'opposition, conformité aux usages parlementaires, rétractation volontaire, discussion ne peut pas être poursuivie, 1374-5

Réponses aux questions par des secrétaires parlementaires, 408-9

Rôle des secrétaires parlementaires, 408-9

Travaux de la Chambre, procédure inhabituelle, la discussion ne peut pas être poursuivie, 4375-6

Travaux d'un comité, la discussion ne peut pas être poursuivie, 3309

Séances, prolongation des heures, 208, 1466-7

Travaux de la Chambre, annonce une fois par semaine, 4487

Travaux de la Chambre, négociations du parquet de la Chambre, 501

Vote, réflexions ne peuvent être faites, 3467

Vote différé, 4307-8

Orchestre symphonique de Winnipeg. *Voir* Winnipeg, Man.

Ordinateurs, services

Banques fédérales de données. *Voir* Emploi et Immigration, ministère; Vie privée, protection—Groupe d'étude sur les ordinateurs et la vie privée

Fraudes et détournements, sécurité, mesures, comité, étude, m. art. 43 (M. McKenzie), 860

Ordres de dépôt de documents

Afrique du nord-ouest (M. Jones), 3229

Agence canadienne de développement international (M. Epp), 1945, 2702

Arts (M. Jones), 3071